

Pour chaque lancement de fusées et de ballons, les dates ainsi que tous les autres détails pertinents sont fixés par les organismes de coopération.

ARTICLE V

Sécurité

Tous les programmes exécutés dans les installations du CNR doivent être conformes aux règlements de sécurité du CNR en vigueur dans ces installations.

ARTICLE VI

Arrangements financiers

1. Pour chaque lancement d'une fusée-sonde à partir des IRSCNR aux termes du présent Accord, les États-Unis versent un montant à un taux ou à des taux dont conviennent les organismes de coopération.

2. Pour chaque expérience des États-Unis dans les IRSCNR ne faisant pas intervenir de fusées-sondes, le montant à verser est fixé par les organismes de coopération.

ARTICLE VII

Échanges de données

Les données scientifiques obtenues par chaque Gouvernement à partir des activités menées en vertu du présent Accord sont, sur demande, mises à la disposition de l'organisme de coopération de l'autre Gouvernement dans un laps de temps raisonnable, sous réserve de la protection normale à accorder aux intérêts des expérimentateurs au premier chef. Les données scientifiques sont en outre mises à la disposition de la communauté scientifique internationale, sous réserve de la protection des droits des expérimentateurs.

ARTICLE VIII

Définition du terme «personnel des États-Unis»

Aux fins du présent accord, l'expression «personnel des États-Unis» s'entend:

1. Du personnel civil (y compris des personnes qui ne sont pas citoyens américains) qui s'adonne ou est lié aux activités des États-Unis dans les installations du CNR, à l'exclusion:

- (i) Des citoyens canadiens et des personnes résidant normalement au Canada, et
- (ii) Du personnel au service d'un entrepreneur engagé par l'organisme de coopération du Canada pour l'exploitation et l'entretien des installations du CNR.

2. Des membres de la «force» et de l'«élément civil» des États-Unis ainsi que les définit l'Article premier de la Convention sur le statut des forces du Traité de l'Atlantique Nord, signée le 19 juin 1951 à Londres.